



East Angus

Ma ville, ma vie

200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Direction générale

East Angus, le 30 août 2010

Madame Joanne Mealing
Registraire
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des titres miniers et des systèmes
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec)
G1S 4X4

OBJET: Conditions et obligations pour exploitation minière

Madame,

Suite à votre correspondance du 28 juillet 2010, nous informant qu'un détenteur de titre minier pourrait effectuer des travaux d'exploitation minière sur notre territoire, nous désirons vous soumettre les informations et les obligations suivantes.

- 2 puits (avec bâtiment) alimentant le réseau d'aqueduc de la Ville de East Angus sont situés au nord de la limite municipale, à l'angle du chemin Gosford et du chemin du Mont Élan.
- 1 puits (avec bâtiment) alimentant le réseau d'aqueduc de la Ville de East Angus est situé au nord de la limite municipale sur la rue Angus Nord.
- Au moins un mois à l'avance, vous devez communiquer avec le soussigné pour nous informer, entre autres, du type de travaux, de l'ampleur de travaux, de la localisation des travaux, de la date des travaux, etc...

Espérant le tout conforme à votre demande, veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus sincères.

Normand Graillon
Directeur général
Ville de East Angus

30 SEP 2010
10:38 AM
[Signature]